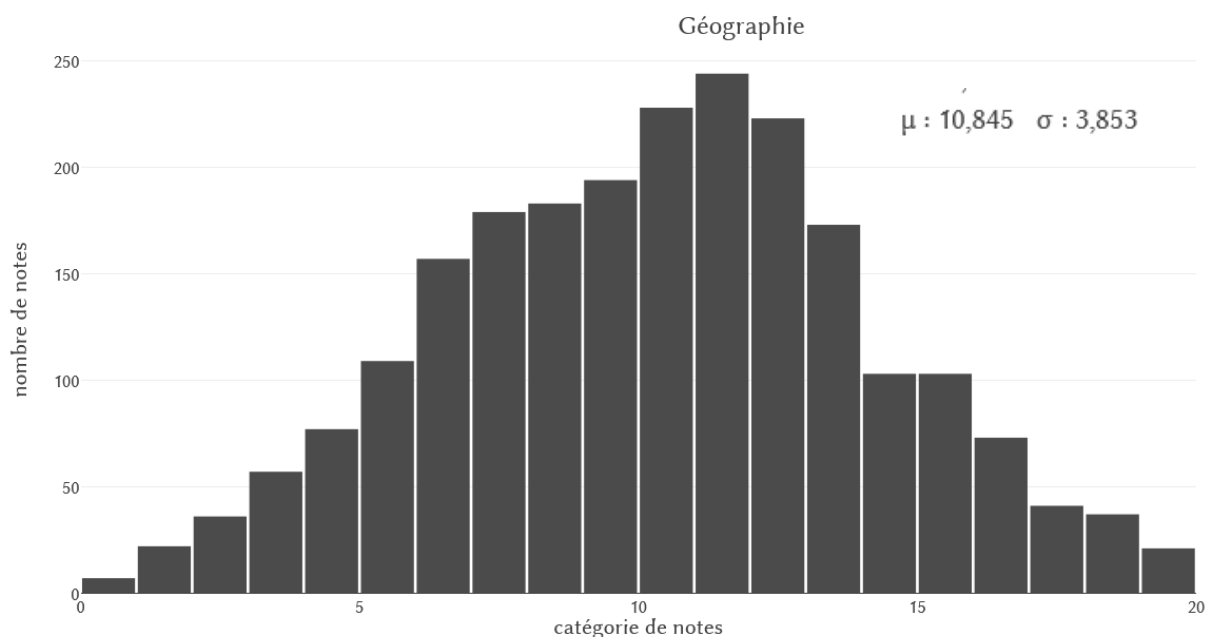


RAPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE DE GEOGRAPHIE



Rapport

L'épreuve orale de géographie de la session 2025 du concours A-BCPST a été cette année encore satisfaisante. 2300 candidats sont passés à l'oral, avec une moyenne de 10,8, une médiane à 11 et un écart-type de 3,8, conformes aux années précédentes. Le jury a eu le plaisir d'écouter des exposés de bonne, voire d'excellente facture, de la part de candidats bien préparés, capables de lire des cartes topographiques et d'en utiliser les différents niveaux d'information, d'exploiter les documents mis à leur disposition, ainsi que de les confronter à des connaissances solides sur les dynamiques territoriales, démographiques, environnementales et socio-économiques des territoires ruraux et périurbains français. Ces très bons oraux ont valu à leurs auteurs d'excellentes notes d'autant plus remarquables que les horaires dévolus à la géographie sont limités en CPGE BCPST. Ces notes sont le fruit d'une solide préparation et d'une prise en compte des évolutions récentes des territoires et de la discipline. Un certain nombre des remarques des années précédentes ont été entendues : les exposés sur la diversité des pratiques agricoles et leurs effets sur les territoires ont gagné en précisions et en nuances. De plus, le jury a assisté à bien moins de commentaires qui témoignaient d'une absolue méconnaissance des cartes que les années précédentes. Le jury félicite les candidats, remercie les préparateurs pour le considérable travail accompli auprès de leurs

étudiants et propose, dans le présent rapport, quelques pistes supplémentaires pour améliorer les prestations des futurs préparateurs.

Une épreuve exigeante mais accessible

Quelques rappels et remarques formels pour commencer. L'épreuve de géographie est exigeante compte-tenu de la quantité de notions que les candidats doivent apprendre pour l'exploitation des cartes et des documents d'une grande diversité, le tout avec un temps de préparation de l'oral de 45 minutes. Cela nécessite des connaissances précises et des automatismes de lecture des cartes solidement acquis pour traiter les sujets avec efficacité. Ces derniers sont composés d'un dossier documentaire comprenant un intitulé explicite, une carte topographique au 1 / 25 000 qui sert de base à l'exposé ainsi que deux ou trois documents complémentaires de natures variées (tableaux, cartes, textes, photographies...), dont l'un est obligatoirement tiré du géoportail. En salle de préparation, les candidats disposent de la carte géologique de la France au 1 / 1 000 000 et de l'Atlas du 21^e siècle (Nathan), qu'il est souhaitable de mobiliser afin d'éviter les erreurs sur le contexte du sujet et du territoire d'étude. Cette ressource est fort utile mais ne peut se substituer à une connaissance fine des territoires et doit être mobilisée dans le commentaire avec parcimonie.

L'épreuve orale se déroule ensuite en deux temps : d'abord l'exposé, qui consiste en un commentaire fondé sur la carte topographique et sur sa lecture croisée avec les documents du dossier dans la perspective du sujet proposé. Les exposés ne tenant pas compte des documents, dont la présentation et la localisation sur la carte sont trop souvent inexistantes, sont systématiquement pénalisés. Les 20 minutes dont disposent les candidats sont une durée maximale : s'il est évident que les exposés trop courts sont sanctionnés, ceux qui à l'inverse traînent en longueur en se perdant dans des digressions peu probantes ou dans des redondances ennuyeuses en forme de conclusions interminables le sont tout autant. À la suite de leur exposé, les candidats répondent aux questions du jury lors d'un entretien de 10 minutes, qui permet de prolonger ou préciser la réflexion mais aussi d'amender certains défauts du commentaire. Le jury tient à rappeler que ce temps d'échange fait pleinement partie de l'évaluation et que tout n'est pas joué à l'issue de l'exposé : un entretien solide peut tout à fait rattraper une prestation initialement mal engagée. Inversement, certains commentaires *a priori* de bonne tenue ont été décrédibilisés par des réponses peu pertinentes aux questions du jury, révélant des connaissances trop superficielles parfois associées à une incapacité à se corriger. Un oral réussi est donc composé d'un exposé qui traite du sujet posé de manière efficace et d'un entretien pendant lequel le candidat réussit à montrer ses connaissances et à les utiliser pour prolonger sa réflexion et / ou pour corriger les points faibles de son propos avec l'aide du jury.

Des introductions et des plans qui peuvent gagner en efficacité et en pertinence

L'introduction est un temps nécessaire à la caractérisation du territoire étudié et de son sujet, suivi d'une présentation analytique et synthétique des documents (cette dernière arrive trop souvent en fin d'introduction), d'une problématique et d'une annonce du plan. L'accroche n'est pas toujours nécessaire, en particulier lorsqu'elle est forcée, plaquée ou bien sans grand rapport avec le sujet étudié que ce soit par une thématique annexe ou par une généralité qui ne fait pas sens avec l'objet d'étude. Le jury attend des candidats une localisation et une situation du territoire étudié qui ne peut se limiter uniquement à une simple localisation administrative, il s'agit de recontextualiser à l'aide de son carton de localisation et de l'atlas : il est nécessaire de prendre en compte l'influence

des grandes villes environnantes et de localiser l'espace étudié par rapport aux grands types de territoires ruraux et périurbains en France ainsi que par rapport à des ensembles connus (notamment les grands ensembles physiques).

Le jury a été étonné d'entendre autant d'introductions fleuves cette année. De trop nombreuses introductions durent presque le tiers du temps attribué à l'exposé et consistent en une liste des divers éléments sur la carte (relief, accessibilité, densité, économie, espaces protégés...) s'éloignant de toute démarche d'analyse et ne rendant pas compte des spécificités de la carte étudiée. De plus, des informations issues de l'atlas (démographie, journées d'ensoleillement...) sont souvent présentées en introduction, sans réelle pertinence ni avec le territoire, ni avec le sujet. Une introduction doit bien sûr présenter les principales unités de la carte, mais de façon brève de manière à pouvoir enrichir le propos au cours de l'exposé par la suite avec un vocabulaire précis et des démonstrations qui s'appuient sur la carte.

Quant au sujet, son analyse est trop souvent bâclée, voire complètement ignorée en introduction, alors qu'il est justement là pour donner l'angle d'étude de la carte. L'absence de prise en compte du sujet se solde donc souvent par un exposé standard sur la région représentée par la carte qui ne satisfait aux exigences du concours. La maîtrise rigoureuse de la définition d'un certain nombre de notions classiques et attendues (terroir, périurbanisation, ruralité, paysage, filière, système intensif / extensif, huerta...) est absolument nécessaire pour pouvoir problématiser le sujet. Les problématiques proposées doivent ainsi partir de l'analyse du sujet, ainsi que de la localisation et de l'organisation précises de l'espace étudié. Elles ne peuvent être ni une simple reformulation du sujet posé, ni une succession de questions correspondant à chacune des parties du plan. En résumé, il est donc impératif d'éviter les introductions « standardisées » reprenant les mêmes types d'informations quels que soient l'espace étudié et le sujet posé. Pour finir, l'annonce du plan est indispensable au bon suivi par le jury de l'exposé du candidat.

Une épreuve orale qui nécessite de mobiliser un vocabulaire précis et juste

Concernant la qualité des oraux, le jury est largement satisfait de la grande majorité des exposés. Les candidats adoptent un ton audible et convaincant, leur exposé est fluide et bien structuré, à quelques exceptions près. L'épreuve s'appuie certes sur la lecture de la carte mais il est difficile pour le jury de saisir ce qu'énonce un candidat qui lui tourne le dos en regardant la carte. De plus, il convient d'éviter toutes familiarités dans le vocabulaire : « genre », « niche » sont des termes relevant du registre familier, n'ayant pas leur place dans un concours.

Si la maîtrise du français n'a que rarement posé problème cette session, le jury a noté à de trop nombreuses reprises des approximations sur des termes génériques ou techniques : « l'étage cornélien », « l'encastrement du réseau hydrographiques », « la chasse à la courre », « un talus persillé », « le mouchetage du bâti dans la campagne », « une exploitation agri-aquatique », « un territoire défraîchi », l'effet de foehn prononcé « effet de fouène », etc. Les anglicismes sont également mal venus dans un oral de concours : il convient d'éviter de dire qu'un espace « performe » ou que « son économie est boostée ».

Il est nécessaire de rappeler que l'épreuve de géographie s'appuie sur une connaissance précise des notions et sur un emploi efficient d'un vocabulaire adapté. L'énoncé de certaines de ces notions est encore beaucoup trop approximatif avec « carte topologique » au lieu de topographique, « desservissement » au lieu de desserte, « rarification » au lieu de raréfaction, un relief « platonique »

plutôt que plan : les candidats doivent éviter les maladroites et autres néologismes improbables lors de leur passage.

Le jury porte une attention particulière à la maîtrise des définitions de base qui permettent de lire correctement une carte et de poser dans un second temps l'interprétation. Il arrive trop souvent que des exposés de qualité correcte soient desservis par une mauvaise maîtrise des formes élémentaires du relief ou d'évaluation de la taille d'un pôle urbain (confondre plaine et plateau, ne pas savoir identifier la limite de la haute montagne sur une carte, énoncer qu'une commune de 10 000 habitants est une « très grande ville » ou, au contraire, que le seuil démographique de la ville est à 10 000 habitants). De fréquentes confusions apparaissent entre de trop nombreuses notions, le jury rappelle qu'il s'agit d'erreurs que l'on peut éviter facilement. Ainsi des confusions sont très fréquentes : fleuves et rivières, plaine et plateau, végétation et essence, maquis et garrigue, drainage et irrigation, périurbanisation et mitage, moulin et mine, risque et aléa, hameau et fermes isolées, habitat groupé et dispersé. L'ensemble de ces notions relève du vocabulaire de base de la géographie et du commentaire de cartes, le jury estime que les candidats doivent les maîtriser pour aboutir à une lecture convenable de la carte et de ses enjeux par rapport au sujet posé.

Des maladroites sont également récurrentes : utiliser des termes comme « en bas à droite », « en dessous de » au lieu d'utiliser les points cardinaux relève d'une grande maladroite et fait mauvaise impression. Nombre de candidats personnalisent des territoires : « le territoire essaie de bien faire », « le territoire veut se dynamiser » : seuls les acteurs peuvent être le sujet de verbes d'action. Enfin l'emploi du terme « enjeux » est souvent lancé à l'envi et n'exprime rien de bien concret.

Le jury insiste donc pour que les candidats utilisent un vocabulaire géographique précis et juste (culture et non « cultivation », attractif et non « attrayant » et encore moins « attracteur », etc.).

Il est également regrettable que les erreurs restent encore nombreuses concernant la lecture des abréviations usuelles de l'IGN (St. pomp. devient « sainte pompe », Ec. « écurie », Coll. « collectivité », etc.). Par ailleurs, le jury apprécierait que les candidats fassent preuve d'un minimum de rigueur dans leur lecture du titre de la carte (« Mercator » pour Mercantour, « Georges du Verdon » pour gorges, ...), et dans celui du corpus qui l'accompagne : en effet, la confusion entre des termes comme « terroir » lu « territoire », ou entre « PN » et « PNR » conduit à des exposés mal problématisés.

Des exemples de thématiques à approfondir

Le jury tient à alerter les préparateurs et candidats sur l'utilisation de la toponymie des cartes IGN. Les candidats ont eu tendance à de nombreuses reprises à se fier de façon naïve aux toponymes. Ces derniers peuvent en effet dans certains cas s'avérer utiles mais ils doivent venir en complément d'une analyse rigoureuse de la carte. Par exemple, la mention d'un moulin n'équivaut pas systématiquement à une céréaliculture héritée. Un candidat a même parlé de « toponymie de petits vieux » pour « Jeanette », l'interprétant comme un déclin et une déprise du territoire.

Le jury déplore un trop grand manque de connaissances de la description des formes littorales et des zones humides. Les notions d'estran et, le cas échéant, de slikke et de schorre sont trop peu cités par les différents exposés. L'identification de falaises semble toujours aussi ardue, tout comme les zones humides littorales : les canaux de drainage lorsqu'il y en a sont très rarement perçus, bloquant la définition de l'écosystème littoral concerné. Reconnaître une zone marécageuse

et identifier s'il s'agit d'un marais maritime aménagé à l'aide de polder reste dans les attendus de l'épreuve.

La forêt fait l'objet de fortes lacunes. Le vocabulaire forestier (laies, taillis, futaie, ...) est très souvent méconnu par les candidats. Le statut et la gestion des forêts fait partie des attendus : l'ONF se voit trop souvent attribuer un rôle de protecteur de la forêt là où les bois privés seraient gérés par pure quête de profit et d'exploitation. De même il est possible sur une même carte d'observer des forêts aux fonctions très différentes. Enfin l'histoire des grandes forêts françaises comme les Landes n'est que très peu mobilisée, or elle peut aisément étayer un exposé et faire gagner de précieux points aux candidats.

Un bon nombre de candidats ne semblent pas maîtriser les principaux modèles de paysages agricoles : on retrouve de l'openfield en plein cœur du Cotentin et à l'inverse les routes deviennent des haies en pleine Beauce. Nous rappelons que ces paysages se définissent selon l'ouverture ou la fermeture des champs par des haies, la taille des parcelles, ainsi que la dispersion ou le regroupement de l'habitat. Il existe également des semi-bocages, du fait d'arrachages de haies, d'une concentration des terres, et parfois seulement d'un remembrement, et d'une semi-dispersion de l'habitat. Les candidats doivent savoir distinguer remembrement, concentration des terres et débocagisation, les notions pouvant se croiser mais pas systématiquement, comme cela est trop souvent annoncé. Si beaucoup de candidats montrent une bonne connaissance d'éléments agronomiques, faunistiques et floristiques permettant de commenter les cartes, on s'étonne que certains candidats passant les concours agronomiques et vétérinaires ne disposent pas de certaines connaissances élémentaires en la matière (les légumes ne poussent pas dans les vergers, le maïs n'est pas une plante méditerranéenne).

En outre, les examinateurs ont été fréquemment confrontés à l'approximation de la définition de l'espace périurbain. Le jury rappelle que le périurbain n'est pas synonyme d'étalement urbain, et se distingue de la banlieue. Comme l'indiquent à la fois l'Insee et le site Géoconfluences, l'espace périurbain est défini par une double caractéristique : d'une part, une continuité fonctionnelle avec l'agglomération urbaine notamment visible avec les mobilités domicile-travail et, d'autre part, une discontinuité morphologique avec l'agglomération urbaine, c'est-à-dire une interruption du bâti entre, d'une part, la commune-centre et sa banlieue et, d'autre part, les communes périurbaines.

L'aspect industriel des espaces ruraux sont souvent mal connus. Les systèmes productifs locaux ont d'importants effets sur les espaces ruraux qu'il convient que les candidats puissent décrire et expliquer. L'origine et l'articulation de ces activités industrielles avec les activités agricoles de ces espaces ruraux permettent également d'intéressants développements. Le jury prend soin pour ces territoires de joindre au corpus un ou plusieurs documents susceptibles de guider les candidats avertis.

Quelques conseils méthodologiques

L'épreuve de géographie permet d'analyser un territoire donné, c'est-à-dire qu'il est attendu du candidat un aller-retour entre les informations des documents (carte comprise) et des notions, des analyses qui vont dans le sens du sujet et qui apportent réellement quelque chose au sujet. Trop de candidats encore se contentent de dresser une liste de figurés ou de données des documents, rangés dans des thématiques larges comme « le tourisme », « l'urbanisation ». Ces listes desservent

fortement les candidats en ne leur permettant aucune réflexivité et recul vis-à-vis des documents et du sujet.

Concernant les documents, il arrive à de trop nombreuses reprises que les candidats sous-utilisent voire oublient les documents d'accompagnement. Ils sont choisis judicieusement par le jury pour illustrer et apporter des éléments à un sujet, ainsi nous invitons les candidats à les prendre au sérieux, à se les approprier et à les manipuler au cours de leurs exposés. Les photographies aériennes sont souvent seulement mentionnées, tout comme les données statistiques, qui demandent des comparaisons entre différents territoires. Les articles de presse imposent une lecture critique qui manque à un certain nombre de candidats.

Il arrive que le jury attende du candidat de changer d'échelle concernant l'analyse de la carte et des documents. Dans ce cas, il est rappelé aux candidats qu'ils bénéficient de la présence d'un atlas au cours de leur préparation, qui leur permet de remettre la carte dans son contexte géographique. La périurbanisation peut ainsi être reliée à des villes proches dont le candidat n'a pas forcément conscience à la simple vue de la carte. La situation du territoire étudié s'avère ainsi indispensable.

Le jury appelle à ne pas perdre de vue les ordres de grandeur : les candidats doivent être capables d'opérer un calcul simple (densité) ou une mesure (distance, surface) même approximative, sans sembler découvrir l'échelle de la carte au moment de leur passage. Pour rappel, le carroyage bleu fournit un repère commode (un carré = 1 km²).

Les croquis et plans fournis par les candidats partent souvent d'une bonne intention, mais le jury préférerait qu'ils passent les 45 minutes de préparation à peaufiner leur exposé qu'à mettre à l'écrit des éléments qui, si l'exposé est bon, passeront de façon très claire à l'oral.

Enfin, les conclusions terminant par une proposition de document peu pertinente pour appuyer l'étude de la carte ou par des comparaisons avec d'autres territoires sont à éviter, le jury préférant un simple bilan qu'une ouverture maladroite.